



confinement et droit de garde

Par **melie51**, le **03/11/2020** à **15:44**

Bonjour

Un jugement de divorce fixe la garde de mon fils à mon domicile avec droit de visite et d'hébergement qui s'exerce notamment de la sorte:

"le 1er samedi du mois de 9h à 13h en présence d'un tiers digne de confiance à charge pour la mère d'amener l'enfant au domicile paternel

le 3ème week end du mois du vendredi soir au dimanche soir au domicile du père et en présence des grands-parents paternels".

Tous les autres droits de visite et d'hébergement s'exercent en présence des grands parents paternels.

Au vu de la crise sanitaire et comme les grands-paternels habitent à 350Km dans un autre département, mon ex-mari m'annonce qu'il souhaite maintenir le droit d'hébergement du 3ème week end du mois à son domicile en présence de sa nouvelle compagne.

Me fiant au jugement et en l'absence d'éléments me rassurant concernant la sécurité de mon fils lors de ce droit d'hébergement, j'ai notifié à mon ex-mari que je pouvais accepter un droit de visite sur ce dit week end le samedi en présence d'un tiers digne de confiance mais pas de droit d'hébergement.

Il me menace de porter plainte pour non présentation d'enfant.

Qu'est ce que je risque concrètement?

Sachant que nous sommes dans un climat de séparation pour violence conjugale de la part de monsieur, d'un état médical et psychologique ne permettant pas à Monsieur d'être seul avec son fils, et de ma proposition écrite par mail d'un aménagement.

Je vous remercie pour votre retour